

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/09/2022

L'an deux mil vingt deux, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Étaient présents :

M. BALANDRAUD Frédéric, Mme GOMEZ Delphine, M. GREMERET Marc, Mme HELIOT Stéphanie, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. MAGDELAINE Philippe, Mme MARCHAND Christine, Mme MYET Vera-Lucia, M. NOURRY Benoît, M. SORDEL Philippe, M. URSO Vincent

Procurat(s) :

M. SORDEL Sébastien donne pouvoir à M. SORDEL Philippe, M. LUQUIN Marc-Antoine donne pouvoir à M. LAGUERRE Jean-Louis

Étai(ent) absent(s) :

Mme JACQUOT Florence, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. SORDEL Sébastien

Étai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MARCHAND Christine

Date de convocation
19/08/2022

**N°20/2022 : LANCEMENT DE PROCEDURE DE
MARCHÉ PUBLIC : CONSULTATION D'UN CABINET
OU D'UN ARCHITECTE POUR MISSION DE
MAITRISE D'OEUVRE - TRAVAUX DE
REHABILITATION DE L'ANCIEN RESTAURANT EN
SERVICES COMMUNAUX ET LOGEMENTS.
MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)**

Date d'affichage
19/08/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

14/09/2022

et publication du :

14/09/2022

Monsieur le Maire,

VU la Loi n°85 -704 du 12 juillet 1985, modifiée,

VU le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, modifié par le décret n°2017- 516 du 10 avril 2017 relatif aux marchés publics

VU la décision du Maire n°01/2021 retenant le projet de réhabilitation de l'ancien restaurant et lançant une étude de faisabilité (mission de diagnostic) pour ce projet.

VU la décision du Maire n°05/2021 portant choix de l'architecte pour la mission de diagnostic

VU la décision du maire n° 5/2022 du 14/06/2022 concernant la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux de rénovation de l'ancien restaurant en services communaux et logements avec Ingénierie Côte-d'Or (ICO).

INDIQUE que le conseil municipal ayant retenu le projet de réhabilitation de l'ancien restaurant de la Place, en services communaux et logements, décide le lancement d'une consultation pour la désignation d'un cabinet ou d'un architecte qui assurera la mission de maîtrise d'œuvre nécessaire pour mener à bien la réalisation des travaux ; La procédure de consultation pour la conclusion d'un marché public sera lancée dès la semaine prochaine,

Article 1^{er} - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

Rénovation intérieure, extérieure et thermique de l'ancien restaurant de la place : Marché de travaux.

Article 2 - Le montant prévisionnel du marché

Le coût prévisionnel des travaux H.T. est estimé à 650 000 € HT.

Article 3 - Procédure envisagée

La procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le lancement d'une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre


AUTORISE le lancement des consultations conformément au code de la commande publique

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation l'exécution de ce marché ainsi qu'à signer toutes les autres pièces relatives à ce marché de maîtrise d'œuvre.

CONFIRME que les crédits destinés au financement des dépenses afférents à ces travaux seront inscrits au budget.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CHAMPDOTRE
Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE

Envoyé en préfecture le 19/09/2022
Reçu en préfecture le 19/09/2022
Affiché le 
ID : 021-212101380-20220914-20_2022-DE